

Office fédéral des routes

Poser les bases d'une norme en matière de stationnement des deux-roues motorisés



Classification des deux-roues selon la législation fédérale et normes VSS applicables

Les deux-roues motorisés (2RM) sont de plus en plus utilisés en Suisse. Considérés jusqu'ici surtout sous l'angle de la sécurité routière, ils posent aussi des difficultés grandissantes d'occupation de l'espace urbain. Or la question du stationnement des 2RM est quasi absente de la recherche et il n'existe aucune norme à ce sujet. Les réponses varient selon les collectivités, et les pratiques, pas toujours conformes aux dispositions légales, impactent les autres usagers.

Le projet de recherche VSS conduit par RR&A a permis de proposer des bases pour des normes et recommandations dans ce domaine. Malgré le peu de données exploitables, les statistiques de ventes, les comptages automatiques et le microrecensement de la mobilité, ont permis d'établir des prescriptions quantifiées.

La recherche a d'abord porté sur l'élaboration d'un projet de norme pour le dimensionnement de l'offre de stationnement 2RM :

- ▶ pour les logements les valeurs se basent sur les statistiques du parc de 2RM,
- ▶ pour les activités et équipements, l'offre est calculée à partir de l'offre établie pour les voitures. Des facteurs correctifs permettent de tenir compte des fortes variations de l'utilisation des 2RM selon les régions, le contexte urbain et les motifs. Cette méthode simple résulte du faible échantillonnage de données mais a l'avantage de considérer les 2RM comme une composante du trafic individuel motorisé conformément à l'esprit de la législation fédérale.

La recherche a ensuite porté sur la définition d'un projet de norme pour l'aménagement du stationnement 2RM :

- ▶ les statistiques de vente des 2RM ont conduit à préconiser des dimensions plus élevées qu'auparavant. Des bases géométriques ont été établies pour divers types d'installations, en tenant compte des contraintes spécifiques aux 2RM,
- ▶ des prescriptions ont été formulées concernant l'implantation du stationnement 2RM dans l'espace public, les interactions avec les autres usagers, et la sécurité.

En complément, un projet de guide commente et illustre les normes, et propose d'autres recommandations concernant par exemple l'intégration urbaine de l'offre 2RM, la signalisation et le marquage, la tarification et la réglementation, la prise en compte des 2RM électriques.

Projet de recherche VSS
"Dimensionnement,
ameénagement et gestion de
l'offre de stationnement des
motocycles dans l'espace
urbain"

Maître d'ouvrage

VSS - Association suisse des professionnels de la route et des transports